

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREO

SAMEDI 1er FEVRIER 1896

Le droit en matière
d'éducation

(De l'Ami du Clergé)

(Suite)

B. — Dans l'impossibilité et l'inutilité de tout apprendre aux enfants, un choix s'impose à ceux qui ont charge de leur éducation.

Avant tout, il faut remarquer que certains connaissances sont nécessaires aux enfants en quelque condition qu'ils soient présentement et qu'ils doivent se trouver plus tard. Avec les connaissances qui ornent l'intelligence, va la pratique de la vertu qui forme la volonté et qui est la partie principale de l'éducation. Quelles sont les connaissances indispensables ? Quelle est cette formation morale absolument nécessaire à tous les enfants ?

D'abord, tous les enfants sont appelés au bonheur céleste qui est leur fin dernière et ils ont besoin pour toute leur vie des connaissances et des habitudes de vertu en rapport avec cette universelle et indispensable fin.

Ensuite, il leur faut, en quelque condition qu'ils doivent se trouver plus tard, certaines connaissances élémentaires sans lesquelles il ne sauraient, de règle générale, pourvoir à leurs besoins. Le bagage absolument indispensable se réduit à bien peu de choses : beaucoup d'hommes ont gagné leur vie sans savoir ni lire ni écrire. Toutefois, dans l'état actuel de la société, l'enfant qui n'aurait pas ces premières connaissances, les connaissances élémentaires, lecture, écriture, calcul, se trouverait dans une condition d'infériorité sociale trop considérable pour qu'il soit permis, si on peut les lui procurer, de le laisser dans une complète ignorance.

Pour ces connaissances et pour cette formation essentielle, tous les enfants sont dans le même cas et ceux qui ont charge de les élever n'ont pas à délibérer sur la nécessité, mais seulement sur la manière de leur procurer cette partie de l'éducation.

Le surplus est indéterminé. Il faudra décider pour chaque enfant 1o s'il doit ou non recevoir une éducation plus complète, 2o quel supplément d'éducation il recevra, de quelle manière, en quelle mesure, à quelle école, par quels maîtres.

Ces questions doivent être étudiées au triple point de vue de la fin à atteindre et de l'autorité nécessaire pour en décider.

Avant tout il y a lieu de s'occuper de la fin à obtenir. L'éducation ayant pour but de préparer l'enfant en vue des nécessités et des convenances de la vie, pour déterminer le genre d'éducation supplémentaire auquel on le soumettra, il faut d'abord savoir à quel avenir il est destiné. De là découle cette conséquence que celui là devra décider de l'éducation duquel il dépend de déterminer la condition future de l'enfant. Si c'est le père de l'enfant, lui seul sera juge de l'éducation qu'il devra recevoir. Si c'est l'Etat, ce sera à l'Etat qu'il appartiendra de décréter quelle éducation supplémentaire les enfants devront recevoir.

Au point de vue de l'autorité, il faut considérer que cette décision prise sur l'éducation de l'enfant est un acte de la plus haute importance qui engage dans une certaine mesure la vie entière de l'enfant. De là, en effet, dépend l'orientation de ses efforts. Il faut donc, pour porter ce jugement avoir le droit de disposer ainsi de l'enfant. D'où cette conséquence que celui-là seul a le droit de décider quelle éducation recevra l'enfant qui jouit de l'autorité sur lui.

C. — Ayant déterminé quelle éducation sera donnée à l'enfant, ceux dont il dépend sous ce rapport doivent lui procurer cette éducation : par eux-mêmes, dans la mesure où ils le peuvent, car la charge qu'ils en ont leur est personnelle ; avec le secours de bons éducateurs qu'ils appelleront à leurs secours et qu'ils rendront participants de leur autorité, s'ils ne peuvent, ce qui est le cas le plus ordinaire, s'acquitter par eux-mêmes de leur obligation.

Mais dans le choix de ces aides, ceux qui ont mission d'élever l'enfant doivent apporter une grande attention afin de ne confier cet acquit de leur charge qu'à des éducateurs capables d'élever les enfants comme il convient. En confiant les enfants à des maîtres, ils n'abdiquent aucun de leurs droits et ne se débarrassent d'aucun de leurs devoirs. L'autorité qu'ils donnent au maître est prise sur la leur, mais elle ne l'épuise ni ne la diminue. La charge acceptée par le maître ne fait que les aider à porter le fardeau qui reste sur leurs épaules. Si le maître élevait mal les enfants, ils ne sauraient s'excuser en rejetant sur lui toute la faute. Ils resteraient eux-mêmes coupables de les avoir livrés à un maître indigne de leur confiance et de ne les lui avoir pas soustraits quand se dessinait le caractère defectueux de sa manière de les élever.

Quelles conditions doit réaliser un éducateur pour qu'on puisse en conscience lui livrer les enfants ?

L'éducation comprend la formation physique, la formation intellectuelle, la formation morale, la formation reli-

gieuse. L'éducateur doit offrir des garanties pour chacune de ces formations.

La formation physique reste pour une grande part à la charge de la famille. Dans la mesure où l'éducateur entre en participation de ce côté de la charge, il faut que, pour l'alimentation, pour le vêtement, pour les locaux, pour l'exercice nécessaire au jeune âge, pour les soins spéciaux dont l'enfant peut avoir besoin, il offre tout ce que requiert l'entretien de la santé et le développement du corps.

Pour la formation intellectuelle, il est nécessaire que l'éducateur ait une connaissance suffisante des matières que l'enfant doit apprendre et qu'il soit apte à les enseigner. Il lui faut donc la science et le savoir faire pédagogique.

La formation morale exige plus de qualités. Le maître d'abord doit avoir la connaissance des devoirs qu'impose la morale, des fondements sur lesquels ils reposent et des sanctions qu'ils entraînent : sans cette connaissance en effet il ne pourrait convaincre les enfants des obligations qui s'imposent à eux et de la responsabilité qu'ils encourent par leurs actes. Mais ici la connaissance est insuffisante, il faut y ajouter la pratique ; car il ne s'agit pas seulement de mettre dans l'esprit de l'enfant une science qui l'éclaire, il faut encore amener sa volonté à l'amour et à la pratique du devoir ; or le bon exemple est de toute nécessité. Quelle autorité aurait un maître pour enseigner la vertu s'il ne la pratiquait lui-même, si ses élèves pouvaient en appeler de son enseignement à sa conduite ? Les enseignements vertueux ne tiennent pas contre la perversion de l'exemple.

La formation religieuse réunit les deux caractères de la formation intellectuelle et de la formation morale ; elle comprend des connaissances à enseigner et des devoirs à faire pratiquer, avec cette différence que les connaissances et les devoirs sont d'ordre surnaturel. Le maître devra donc connaître la doctrine chrétienne pour pouvoir l'enseigner, et la mettre lui-même en pratique afin de ne pas scandaliser les enfants qui lui sont confiés.

Ces diverses conditions doivent se trouver réunies dans les maîtres. On ne pourrait pas, sous prétexte que tel maître n'aura d'autre fonction que d'enseigner les éléments des sciences, les dispenser des qualités morales et religieuses. Car on ne peut scinder l'âme des enfants comme on scinde les matières d'un programme. L'enfant s'instruit et se forme de tout ce qu'il voit et entend. Si son maître d'arithmétique donne mauvais exemple au point de vue morale ou religieux, sa mauvaise conduite démo-

lira l'enseignement et l'influence de celui qui aura mission de le former à la pratique de la religion et de la vertu.

De plus l'éducateur doit posséder deux qualités sans lesquelles il ne saurait donner aux enfants une éducation convenable, fût-il d'ailleurs parfait sous tous les autres rapports.

La première de ces qualités est la force de volonté nécessaire pour maintenir son autorité sur les enfants. La seconde est l'amour de son office et le dévouement le plus complet envers ses élèves. Il représente le père de famille : il doit en avoir pour ses élèves l'autorité et la tendresse. Il lui faut se faire craindre, car, pour l'enfant surtout, la crainte est le commencement de la sagesse. Il lui faut aussi se faire aimer, car l'affection double les forces de l'enfant pour le bien. La crainte seule rend les caractères sombres, défiants, maussades, faux, et la compression anéantit chez eux l'initiative personnelle. L'affection seule ne donnerait pas aux caractères la trempe vigoureuse qui est le meilleur fruit d'une bonne éducation. L'union de ces deux qualités assure l'efficacité de la bonne éducation. Est-ce par des diplômes que l'on peut constater que des maîtres possèdent toutes ces qualités essentielles ? Oui, si les diplômes étaient délivrés par des autorités à la fois compétentes et consciencieuses, et si ces diplômes certifiaient chez le maître l'existence de toutes ces qualités d'un bon éducateur.

Mais les diplômes ne certifient guère que la science suffisante : ils sont muets sur la morale et la religion. L'Etat qui les délivre est sans compétence à ce sujet et, à part l'absence de casier judiciaire, il n'exige ni ne délivre aucune garantie morale ou religieuse.

Ceux donc qui ont la charge d'élever l'enfant doivent se préoccuper de suppléer par eux-mêmes à l'insuffisance des diplômes et de trouver pour eux des maîtres qui, en les instruisant, ne mettent en péril ni leur foi, ni leur vertu.

III. — LES DROITS

Sachant quelle est la condition de l'enfant pour Dieu, pour la famille, pour l'Eglise et pour l'Etat, et ce que doit être l'éducation de l'enfant, nous pouvons déterminer avec assez de clarté et de précision quels sont les droits respectifs de la famille ou du père qui en est le chef, de l'Eglise et de l'Etat.

A. — *Les droits de la famille.* — Les droits de la famille sur l'éducation de l'enfant ne sauraient faire aucun doute. C'est dans la famille et par la famille que Dieu pourvoit à sa conservation et à son développement en tout genre, pour l'éducation comme pour tout le reste.

(A suivre)

Refutation d'une critique injuste

Au cours de son plaidoyer *Pro Domo*, M. le juge Routhier a publié ce qui suit dans le *Courrier du Canada*, à la date du 3 janvier :

"Quels anathèmes ne mériterait alors celui qui dirait aux autres races : tous ces brillants dont on fait miroiter les facettes à vos regards sont faux ! Nos poètes, nos orateurs, nos historiens sont des plagiaires, des pirates littéraires !

"Voilà pourtant l'œuvre que poursuit opiniâtement dans la *Vérité* MM. Tardivel et Chapman.

"Le premier dit à ses lecteurs de France et d'ailleurs : "Vous avez entendu dire que le Canada est un pays très catholique; n'en croyez rien, c'est faux. Nous sommes envahis, submergés par toutes sortes de mauvaises doctrines; la lâcheté et la trahison de nos compatriotes nous livrent à l'inférieure puissance des francs-maçons; le culte luciférien est répandu dans notre monde politique; nos évêques sont des esprits bornés et faibles, que de simples lettres anonymes empêchent d'agir et qui ne comprennent les situations que lorsqu'un laïque vraiment chrétien comme moi les éclaire !"

"(Voir le roman de M. Tardivel *Pour la Patrie*.)"

Ce résumé de mon roman m'a paru tellement fantaisiste, pour employer un mot poli, que je n'ai pas cru devoir le relever. Il me semblait que les lecteurs de *Pour la Patrie* en feraient bonne justice. On m'avertit, cependant, que la calomnie fait son œuvre et l'on me presse d'y répondre.

Je me décide donc, mais avec répugnance, à réfuter cette accusation que M. Routhier a portée contre moi, sous prétexte de se défendre.

Tout d'abord, je constate que M. Routhier mêle deux choses parfaitement distinctes. Il affirme que c'est dans la *Vérité* que je poursuis l'œuvre antinationale qu'il me reproche. Puis, il fait un prétendu résumé de mon roman pour appuyer l'accusation qu'il porte contre mon journal !

J'avoue ne rien comprendre à ce genre de raisonnement; car *Pour la Patrie* n'ayant pas paru dans la *Vérité*, celle-ci ne saurait être jugée d'après les idées que j'ai émises dans mon livre.

Si la *Vérité* est une feuille antipatriotique, qu'on l'établisse par les articles qu'elle publie. C'est élémentaire.

Mais je n'écris pas en ce moment pour insister sur le manque de logique de M. Routhier qui parle de mon livre afin de justifier son attaque contre mon journal. Je veux défendre *Pour la Patrie* contre le résumé calomnieux qu'il en a fait.

"Nous sommes envahis, submergés par toutes sortes de mauvaises doctrines."

M. Routhier a oublié de dire aux lecteurs du *Courrier* que l'action de mon roman se passe au milieu du vingtième siècle. Croire que les mauvaises doctrines, qui existent ici comme ailleurs, et qui ont fait chez nous des progrès alarmants depuis un quart de siècle, auront porté des fruits plus amers encore dans un demi-siècle, est ce calomnier notre pays ? Aucun homme impartial ne le dira.

Du reste, tout en prévoyant que le mal sera grand chez nous en 1945, je déclare expressément, page 20, "qu'il y a encore beaucoup de bon dans les campagnes, dans les masses profondes des populations rurales". Et ce bon finit par triompher du mal.

"La lâcheté et la trahison de nos compatriotes nous livrent à l'inférieure puissance des francs-maçons."

C'est l'apathie des nôtres, c'est l'aveuglement d'un grand nombre, c'est l'esprit de parti, c'est la corruption électorale qui semblent, à un moment donné, devoir livrer le pays au pouvoir des sectes. Qui voudra dire que cela n'est pas vraisemblable ? et faut-il, pour écrire un livre patriotique, nier le mal social qui nous ronge ?

La véritable trahison nationale, consciente, voulue, je ne la prête qu'à un très petit nombre d'individus; ou plutôt à un seul.

En disant que je mets en scène "la trahison de nos compatriotes", parce que l'un de mes personnages est un Judas, M. Routhier se rend coupable de la même exagération qu'il commet en affirmant que "nos poètes, nos orateurs, nos historiens" sont accusés de plagiat, parce que ses emprunts littéraires à lui sont mis au jour.

"Le culte luciférien est répandu dans notre monde politique."

Si M. Routhier avait lu les révélations qui ont été publiées dans ces derniers temps sur la haute maçonnerie, révélations dont on ne peut plus contester le caractère sérieux, il saurait que la ville de Montréal est signalée comme le siège d'une province palladique. Une province palladique suppose, nécessairement, des palladistes, ou lucifériens, en nombre assez considérable. J'ai probablement mis en scène, au milieu du vingtième siècle, moins de palladistes que nous en avons actuellement parmi nous. Car dans mon roman, le nombre des lucifériens est relativement restreint. Et encore, pour sé par un sentiment qu'on pourrait qualifier de chauviniste, je fais venir d'outre-mer le chef des lucifériens qui opèrent dans notre pays. J'aurais pu, hélas ! sans porter atteinte aux règles de la vraisemblance, le faire naître au Canada.

"Nos évêques sont des esprits bornés et faibles, que de simples lettres anonymes empêchent d'agir et qui ne comprennent les situations que lorsqu'un laïque vraiment chrétien comme moi les éclaire."

Voilà l'accusation la plus grave, et aussi la plus fautive, que le juge Routhier porte contre mon livre. Il prétend, ni plus ni moins, que je fais jouer aux évêques un rôle odieux. C'est une calomnie. Voici, en quelques mots, l'incident auquel M. Routhier fait allusion.

Ducoudray, secrétaire de la Ligue du Progrès, société secrète, se convertit et remet à l'archevêque de Montréal les archives de la secte. Il est aussitôt assassiné, en pleine ville de Montréal, pour ainsi dire sous les yeux de la police, sans que la justice puisse mettre la main sur les auteurs du crime.

Pour empêcher l'archevêque de Montréal de se servir des renseignements qu'il a reçus de Ducoudray, Montarval, chef de la Ligue, lui fait expédier, de tous les coins de la Province, des centaines de lettres anonymes, menaçant de mort tous les prêtres du pays si les secrets de la secte sont révélés.

Dans cette machination, Montarval déploie une habileté infernale. Le limier le plus rusé aurait pu croire que réellement ces lettres avaient été écrites par un grand nombre de personnes. Il a soin, aussi, de ne pas menacer de mort l'évêque lui-même; au contraire, beaucoup des lettres disent qu'on l'épargnera afin qu'il puisse voir mourir ses prêtres les uns après les autres. "Si, dit Montarval à Ma wood, j'avais fait des menaces à l'évêque lui-même, à l'heure qu'il est, sans aucun doute, tout serait dévoilé."

Le meurtre récent de Ducoudray montre clairement que ce ne sont pas de vaines menaces que font ces lettres.

C'est là ce que M. Routhier appelle "de simples lettres anonymes" !

Lamirande plaide bégaiement avec l'évêque. Il veut avoir les archives. Mais loin de comprendre la situation comme Lamirande, loin de se rendre à ses arguments et à ses prières, le prélat reste inflexible et refuse de divulguer les secrets que Ducoudray lui a confiés, pour ne pas exposer ses prêtres à la mort pendant que lui est "condamné à vivre." Du reste, l'évêque fait voir à Lamirande qu'il n'y a aucun espoir raisonnable de réussir à faire rejeter la politique du

gouvernement, même si les secrets de Ducoudray sont révélés. Lamirande ne peut pas contester ce point, et la suite des événements montre que l'évêque avait raison; puisque, même après la publication des archives de la secte, il a fallu un véritable miracle pour sauver la position.

Dans cet entretien entre l'archevêque de Montréal et Lamirande, c'est donc le prélat qui a le dessus, puisque ses arguments sont tellement forts que Lamirande, malgré son ardeur, ne "trouve rien de péremptoire à répondre au raisonnement de son vénérable contradicteur" (p. 278.)

"Evêques bornés et faibles", dit M. Routhier !

Lamirande part donc du palais épiscopal, sans avoir pu éclairer l'évêque. C'est lui plutôt qui est ébranlé. Il ne lui reste qu'une planche de salut: le patriotisme du clergé. Il met tous les prêtres du pays au courant de la situation; et les prêtres, répondant à son attente, disent tous à l'évêque: Parlez, monseigneur, quelles que soient, pour nous, les conséquences de vos révélations !

C'est donc l'héroïsme du clergé, et non point les arguments d'un laïque, qui détermine l'évêque à livrer au public les secrets de la secte.

Voilà cet incident tel qu'on peut le lire aux chapitres XXI, XXII et XXVI de *Pour la Patrie*.

Au public de qualifier le résumé qu'en a fait M. Routhier.

J. P. TARDIVEL.

"L'AMI DU CLERGE" ET LES REVELATIONS SUR LE SATANISME

L'Ami du Clergé, de Langres, est sans doute l'une des plus savantes revues ecclésiastiques qui se publient en France, peut-être dans le monde entier. Jamais on n'y trouve rien de hasardé. Chaque article est pesé, mûri, appuyé sur la pure doctrine catholique sans mélange de libéralisme ou d'autres erreurs modernes.

L'Ami aborde volontiers les sujets d'actualité, les questions brûlantes, et il les traite toujours avec une clarté et une prudence admirables, évitant, avec un égal soin, les exagérations et les amoindrissements de la vérité. Dans le monde religieux cette revue fait autorité, et c'est à bon droit, car elle a pour directeur M. l'abbé A. Denis, chanoine de la cathédrale de Langres, et pour rédacteur en chef M. l'abbé F. Perriot, ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres, deux hommes vraiment remarquables.

Or, dans son numéro du 9 janvier, *L'Ami du Clergé* répond à une série de questions que lui pose un de ses correspondants au sujet des "extravagantes révélations" de Mlle Vaughan et des "étranges récits" du Dr Bataille.

Le correspondant, évidemment, est un sceptique qui, "sans nier absolument l'action possible du diable dans le monde", ne "peut s'empêcher de voir dans la plupart de ces soi-disant révélations autre chose qu'une "fumisterie".

Voici la réponse qu'il reçoit de *L'Ami*. Elle n'est probablement pas ce qu'il attendait :

R. — Notre confrère a bien raison de ne pas "nier absolument l'action possible du diable dans le monde." Cette possibilité n'est malheureusement que trop réelle et manifestée par trop de réalités. Il ne nie probablement pas non plus la réalité de cette action dans le monde; autrement il serait en contradiction avec l'Evangile, avec la Tradition, avec une série trop fournie de faits incontestables, et avec la prière qu'il récite tous les jours après la messe par ordre de Léon XIII.

Que cette action s'exerce, entre autres moyens, par la franc-maçonnerie, c'est

ce que nul homme sensé ne niera. Que les francs-maçons, dans certaines assemblées occultes, rendent un culte au démon, c'est ce qu'affirment une masse de témoins dont on ne saurait mettre en doute la sincérité, et ce qu'attestent des publications émanées des franc-maçons eux-mêmes. Le culte de Satan se pratique dans les autres maçonneries. C'est ce culte qui est désigné sous les noms d'occultisme, de palladisme, de satanisme, de luciférianisme.

Toutes les histoires racontées par le docteur Bataille sont-elles vraies ? Il y a lieu de penser que certains récits, beaucoup peut-être, sont arrangés et groupés autour d'une seule personnalité, bien qu'ils appartiennent à plusieurs. Un critique, fort au courant des choses de la franc-maçonnerie, qui a attaqué à plusieurs reprises le docteur Bataille, M. G. Bois, lui reproche moins d'avoir raconté des choses fausses que d'avoir pris ses matériaux dans des publications déjà connues et d'y avoir mêlé des erreurs de détail; mais il confirme l'ensemble de ces révélations.

Quant à Miss Diana Vaughan, elle a certainement connu les mystères des arrières-loges; elle peut témoigner en connaissance de cause de ce qui s'y passe. Avant de repousser son témoignage il faudra prouver qu'elle ment. Tant que la preuve n'en est pas faite, sa parole mérite créance; elle a les qualités qu'on doit exiger d'un témoin: elle connaît les choses qu'elle raconte; elle se montre honnête et véridique.

N'y a-t-il pas de l'industrialisme dans certaines publications concernant les manifestations diaboliques ? Nous ne voudrions pas le nier d'une manière absolue et universelle. Mais ce n'est pas une raison de nier ce qui est rapporté dans ces publications quand le témoin est digne de foi. Il y a bien eu sur la vie et les enseignements de Notre-Seigneur des évangiles apocryphes. En quoi ces apocryphes détruisent-ils la valeur des vrais évangiles ?

Il y a seulement à user de critique pour ne pas accepter sans y regarder tous les récits qui s'impriment. Il faut se tenir éloigné des deux excès contraires: tout accepter et tout rejeter sans discernement. Nous nous bornerons aujourd'hui à ces réflexions générales. Plus tard, nous verrons à faire sur ces questions un travail plus important.

Parlement Federal

L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée le 23 janvier par la chambre des Communes, sans que les votes aient été enregistrés. L'opposition ne semble pas désireuse de se mesurer avec les forces ministérielles.

A la séance du 23, M. Tarte, député de l'Islet, a parlé de la question des écoles. Ce monsieur, qui trouvait jadis que le gouvernement fédéral n'allait pas assez vite, veut maintenant une enquête, lui aussi. Nous citons ses paroles, d'après le compte rendu de la *Patrie* :

"Qu'on nomme un comité de la Chambre, qu'il fasse venir devant lui les parties intéressées, il pourra faire son travail en un mois. Le gouvernement sait que 25 à 30 de ses partisans anglais le désertent sur cette question. Je crains que cela arrive et si le gouvernement propose sa loi réparatrice, croit-il qu'elle sera adoptée avec le concours des libéraux français dans la Chambre ?

"Le gouvernement jette une terrible responsabilité sur les épaules des députés français.

" La Chambre se divisera d'après la religion de ses membres. La province de Québec sera dénoncée comme désirant la domination française et sera attaquée dans l'Ontario comme voulant dominer tout le pays.

" Si je croyais nuire à la minorité en demandant une enquête, je ne la demanderais pas. Amenez en présence les parties intéressées, sous nos yeux, et nous saurons ce que nous avons à faire. Je ne veux pas renvoyer la question à plus tard.

" Le gouvernement est dans une grande difficulté. Votera-t-il l'argent pour le maintien des écoles séparées ? Non, et il ne peut pas forcer Manitoba à payer, il ne peut pas relever la minorité de l'obligation de payer des taxes pour les écoles publiques. (App).

" L'honorable M. Foster demande si le comité proposé par M. Tarte devra rédiger le bill réparateur, ou seulement enquêter et faire rapport ?

" M. Tarte répond que, quant à lui, il voudrait que le comité décide si les écoles publiques sont réellement des écoles confessionnelles. Faisons venir ici le gouvernement de Manitoba et que chacune des parties dise ce qu'elle est prête à concéder. S'il y a accord, nous pourrions décider en conséquence. Si Manitoba ne veut consentir à rien, le Parlement sera appelé à légiférer. En terminant, M. Tarte dit qu'il veut une enquête et une législation durant la présente session."

D'après le compte rendu du *Star*, M. Tarte aurait dit que " personnellement il ne désire pas voir le rétablissement des écoles séparées. " Et il ajoute, toujours selon le *Star* : " Il y a beaucoup de bon dans le système scolaire de Québec, mais il y a aussi beaucoup de mauvais. Je demande à tout homme indépendant, qu'il soit libéral ou conservateur, s'il approuve le système scolaire de Québec ? "

D'après le compte rendu du *Herald*, M. Tarte a déclaré qu'il ne veut pas voir le système scolaire de Québec établi à Manitoba, car ce système est désastreusement mauvais — *disastrously bad* !

Voilà des paroles fort déplacées, surtout dans le moment actuel.

M. Tarte a aussi donné clairement à entendre que les catholiques manitobains eux-mêmes ne veulent pas des écoles séparées. " Faites venir, se serait-il écrit, d'après le compte rendu du *Star*, faites venir les véritables représentants de la minorité manitobaine et ils vous donneront des avis qui vous surprendront. " Il a déclaré ensuite que " la minorité n'est pas unanime sur la question de savoir quel doit être le caractère de la loi scolaire. "

M. Tarte est le principal lieutenant de M. Laurier dans la province de Québec. Or le discours de M. Tarte est une véritable trahison de la cause des écoles séparées. Le parti libéral canadien-français est-il prêt à prendre la responsabilité de cette trahison ?

* * *

M. McDowall a saisi la chambre d'un projet de loi pour séculariser complètement les écoles publiques du Manitoba. Les ministres des différents cultes auront, toutefois, la permission de donner aux élèves l'instruction religieuse une fois la semaine. Il n'est guère probable que la chambre accepte un pareil projet comme une législation remédiateur.

•••

Le bill remédiateur du gouvernement n'est pas encore devant les chambres. On en parle tous les jours, mais on se contente de parler. Le ministre des finances a annoncé à la séance de mardi qu'il fera son exposé budgétaire vendredi de cette semaine.

* * *

M. Tarte a déclaré formellement à la chambre, l'autre jour, que M. Angers, l'élue de Charlevoix, n'avait pris aucun engagement en faveur de la législation remédiateur. Nous voulons croire que M. Tarte se trompe. Le nouveau député a certainement promis de voter pour une loi acceptable. S'il refusait de le faire, pour suivre M. Laurier, il manquerait à sa parole, chose qu'on ne peut pas supposer, car M. Charles Angers est un homme honorable. Evidemment, M. Tarte parle trop. Après s'être compromis lui-même en dénonçant le système scolaire de Québec, sans mesure et sans à propos, il voudrait compromettre les autres.

LA " PATRIE " ET LE CONGRES ANTIMAÇONNIQUE

On lit ce qui suit dans la *Patrie*, de Montréal, à la date du 24 janvier :

" Quelques curés de campagne, quelques jésuites et quelques " Castors " sont à passer le chapeau pour envoyer M. Tardivel représenter notre province au congrès antimaçonnique qui se tiendra en Belgique dans quelques mois.

" Quelqu'un de Québec nous assure que le haut clergé de l'ancienne capitale condamne ce mouvement."

Nous voudrions bien savoir en quoi " ce mouvement " peut nuire aux gens de la *Patrie* ! Très certainement personne ne leur demandera un sou. Si les amis de M. Tardivel jugent à propos de lui fournir les moyens d'assister à ce congrès antimaçonnique, c'est leur affaire, ce nous semble. La présence de M. Tardivel à ce congrès n'empêchera pas M. Beaugrand, dont le zèle antimaçonnique est bien connu, de prendre part, lui aussi, aux travaux de cette réunion. Le directeur de la *Patrie* s'étant proclamé un jour " franc-maçon très avancé, " pourrait fournir au congrès d'utiles renseignements sur les Fils de la Veuve !

Si M. Tardivel assiste à ce congrès antimaçonnique ce ne sera nullement pour " représenter notre province ". Il n'a aucune prétention semblable. S'il y va, ce sera uniquement comme le délégué des lecteurs de la *Vérité* et pour leur rendre compte, dans son journal, des travaux de cette importante assemblée.

Nous ne croyons pas fondée l'affirmation du " quelqu'un de Québec " qui prétend savoir que le haut clergé de notre ville condamne " ce mouvement. " Quel mouvement ? Le projet même de tenir un congrès antimaçonnique international ? Cela n'a pas de sens commun, puisque ce projet est approuvé par le Pape et que le congrès s'organise sous la présidence d'honneur de Son Em. le cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté. Ce n'est donc pas là le mouvement que le haut clergé de Québec condamne.

Est-ce le mouvement qui aurait pour but de fournir à M. Tardivel les moyens d'assister à ce congrès approuvé par le Saint-Père ?

Mais qu'est-ce que cela peut bien faire au haut clergé de Québec que les amis de la *Vérité* donnent à M. Tardivel ce témoignage de leur confiance ? Pourvu que le directeur de la *Vérité* se rende au congrès simplement en sa qualité de journaliste, et nullement avec la prétention de " représenter notre province, " nous sommes bien persuadé que le haut clergé de Québec ne songera nullement à s'y opposer.

Il appartiendrait sans aucun doute à NN. SS. les évêques de prendre l'initiative d'un mouvement qui aurait pour objet de déléguer au congrès antimaçonnique

des représentants attirés de notre province. Mais que les lecteurs de la *Vérité*, ou de n'importe quel autre journal, fassent entre eux une souscription pour permettre à un journaliste en qui ils ont confiance d'aller leur rendre compte des travaux d'un congrès quelconque, il n'y a certainement là rien que le clergé, haut ou bas, de Québec ou d'ailleurs, puisse condamner.

La *Patrie* a donc commis un impair. C'est, du reste, un genre d'accident qui lui arrive plus souvent qu'à son tour depuis quelque temps.

LE SAVOIR DE M. FRÉCHETTE

M. Fréchette continue sa critique du roman de M. Tardivel dans la *Patrie* de samedi dernier. En voici quelques échantillons.

Il condamne comme un anglicisme la phrase suivante : " Lamirande et Leverdier se livraient à de telles réflexions, tout en cheminant, etc ". Telles, dans ce sens, est un anglicisme, affirme M. Fréchette. Il aurait fallu, dit-il, des " réflexions de ce genre. "

Ouvrons maintenant le *Dictionnaire des dictionnaires* de Mgr Guérin. Nous y lisons au mot *Tel* : " Qui est de même, de la même qualité. — Plus les aïeux de l'archiduchesse reine avaient montré d'éloignement pour l'exécution de tels engagements, plus... " (Voltaire.)

Voltaire avait presque autant de défauts que M. Fréchette, mais il possédait une qualité qui manque au collaborateur d'Elie Berthet : il savait le français.

" Tout en cheminant vers la somptueuse résidence de sir Henry Marwood."

Autre anglicisme, s'écrie M. Fréchette. Cette fois c'est dans le mot *résidence*. " Ce n'est qu'en anglais que ce mot peut être employé dans le sens de maison, demeure, domicile ", dit-il.

Quel galimatias ! Ce mot, c'est le mot français *résidence*. Et ce mot français est employé en anglais, nous affirme M. Fréchette !

Ainsi, ô vase d'érudition, *résidence* ne peut pas être employé dans le sens de demeure, domicile ! Alors que signifient ces paroles de Larousse, au mot *Résidence* : " Syn. Résidence, demeure, domicile, etc. V. Demeure " ?

Dans *Pour la Patrie* on lit : " Le président a perdu tout contrôle sur l'assemblée. "

Cela détermine chez M. Fréchette une véritable attaque d'hystérie.

" L'incomparable critique, s'écrie-t-il, emploie ici le mot contrôle dans le sens d'influence, empire, autorité ! Mais, cher cœur, c'est en anglais seulement que le mot *control* a cette signification. Je vous défie de trouver un lexique français qui lui attribue une signification se rapprochant tant soit peu de celle que vous lui donnez. L'anglicisme, voilà l'ennemi ! "

Les lexiques ont du bon, sans doute, mais il ne faut pas en abuser. Tout ce qui est dans les lexiques est correct, mais tout ce qui est correct n'est pas dans les lexiques. Ainsi, *contrôle*, dans le sens d'influence, empire, autorité, n'est peut être pas dans les lexiques, nous n'en savons rien ; mais il est dans les bons auteurs, et cela nous suffit. Voici la preuve de ce que nous affirmons. On lit ce qui suit à la page 131 du livre de M. le Vte Eugène-Melchior de Vogüé, (aujourd'hui membre de l'Académie française) intitulé : *Syrie, Palestine, Mont Athos, voyage aux pays du passé*, troisième édition :

" Singulières figures, celles de ces farouches prophètes, habitants des sommets et des cavernes, d'où ils sortaient inopinément pour aller tancer au fond de leurs palais les rois prévaricateurs. L'histoire ne nous offre rien de comparable à ce

pouvoir de l'éloquence et de l'austérité, qui représentait seul, dans l'absolutisme de l'Etat hébreu, ce que nous appellerions aujourd'hui le contrôle. "

Voilà une signification attribuée au mot *contrôle* qui se rapproche quelque peu, n'est-ce pas ? de celle que M. Tardivel lui donne dans la phrase incriminée !

Tel est le savoir de M. Fréchette !

Notre homme condamne aussi plusieurs termes parlementaires employés au Canada et qui ne se trouvent peut être pas dans les dictionnaires français, ou qui n'ont pas en France tout à fait la même signification que nous y attachons. Par exemple : *Prise en considération, assistant-greffier, amendement, obstruction*, un bill *subit la première lecture*, par ellipse, pour *subit l'épreuve de la première lecture*, etc.

Notre régime parlementaire diffère essentiellement du régime parlementaire français. Il nous faut donc créer les mots dont nous avons besoin. Ces mots nouveaux ne sont pas des fautes, pourvu qu'elles ne violentent pas le génie de la langue. Prenez, par exemple, le mot *obstruction* employé dans le sens d'embaras systématique causé par un groupe parlementaire pour faire traîner en longueur les discussions. On ne le trouve pas dans les dictionnaires. Mais on y trouve " *Obstructionnisme*, système qui consiste à faire traîner en longueur les discussions parlementaires " et " *Obstructionniste*, Celui qui, dans une réunion politique, emploie des moyens propres à faire traîner les discussions en longueur. Manœuvres obstructionnistes. "

On peut donc dire *obstruction*, sans le moindre scrupule, au lieu de *manœuvres obstructionnistes*.

En voilà assez, croyons-nous, pour donner une idée assez exacte de la valeur littéraire de la critique de *Pour la Patrie* à laquelle M. Fréchette se livre en ce moment.

INDIGNITES !

L'*Electeur*, journal libéral soi-disant modéré, a publié, pour célébrer la victoire de M. Angers, à Charlevoix, un article indigne que le défunt *Canada-Revue* aurait hésité à insérer. Voici les titres et les sous-titres de cet écrit honteux : " Charlevoix. Le candidat libéral élu par une majorité de 176 sur l'argent, le whisky, les orangistes et les curés. " Au cours de cette diatribe, nous lisons : " Hier nous avons vu mêlés à cette cohorte sinistre — (les orangistes et les voleurs) — que nous avons vaincue, un costume violet et des costumes noirs... Oui, nous avons vu des prêtres catholiques se ranger sous le drapeau orangiste et tirer sur ceux-là mêmes à qui ils doivent la protection. "

M. Laurier a solennellement désavoué la *Patrie* pour un écrit infiniment moins grave que cet article du journal de M. Picaud. Le chef de l'opposition va-t-il désavouer l'*Electeur* ?

M. GREENWAY

Le *Herald*, de Montréal, publie une dépêche de Winnipeg, en date du 20 janvier. D'après cette dépêche, M. Greenway aurait déclaré dans un *interview* qu'il n'est aucunement question de modifier la loi scolaire pendant la prochaine session de la législature manitobaine qui se réunit le 6 février. A cette session, a dit le premier ministre on s'occupera des intérêts agricoles et laitiers.

C'est dire clairement que la minorité n'a rien à attendre du gouvernement Greenway.

— On annonce la mort subite du cardinal Meignan, archevêque de Tours.

NOS IMMORTELS !

Dans mon précédent article on a vu que pour bâtir son étude sur le *Prométhée* d'Eschyle M. Routhier avait emprunté ses principaux éléments à Paul de Saint-Victor. On a vu également que M. le juge, dans l'espoir de capter la confiance de ses lecteurs, avait nommé deux fois l'auteur des *Deux Masques* au cours de l'étude en question.

Pour publier son travail sur l'*Œdipe* de Sophocle, travail dont je vais aujourd'hui faire admirer la première partie, l'auteur des *Grands Dramas* a encore emprunté quelques éléments à ce bon Paul de Saint-Victor. Mais dans ce morceau de haute critique il n'a pas une seule fois nommé le grand écrivain français, craignant sans doute que le public ne finit par soupçonner que M. le juge ne pouvait écrire dix lignes de suite sans avoir les *Deux Masques* tout grands ouverts devant lui.

En tout cas, pour tâcher de faire croire qu'il avait bien réellement traduit certains passages de Sophocle, il a admis qu'il n'était pas l'auteur d'une courte traduction reproduite au commencement de son étude sur le successeur d'Eschyle, et cela en insérant au bas de la page 63 des *Grands Dramas* une note que je mets pour la deuxième fois sous les yeux de mes lecteurs :

" Nous empruntons cette belle traduction à M. Jules Lacroix. "

M. Routhier nous a déclaré dans son travail sur *Prométhée* que c'était un voyage en Sicile qui l'avait ramené à l'étude d'Eschyle. Il ne nous a pas dit, par exemple, ce qui pouvait bien l'avoir ramené à l'étude de Sophocle. C'est peut-être son voyage de Québec à Victoria.

À moins que ce ne soit son voyage en canot... dont nous a parlé M. Léon Lorrain.

En effet, ça doit être sa mémorable excursion avec le comte de Fouchault, qui lui a donné l'idée d'étudier l'auteur d'*Œdipe*, et vous allez voir par la confrontation suivante comme il a réussi dans cette étude.

ROUTHIER

Grands Dramas, page 54

Il (Sophocle) vint à son heure, à l'époque la plus brillante de l'histoire de sa patrie, alors qu'Athènes, victorieuse de l'Asie, marchait à la tête de la civilisation et se couvrait de monuments et de statues....

Ses tragédies sont à l'art dramatique ce que sont les statues de Phidias à la sculpture et le Parthénon à l'architecture.

Il crée des situations, invente des péripéties, varie les scènes, ajoute des incidents, et soutient l'intérêt.

Le drame d'Eschyle ressemble au Caucase sauvage...

Page 56

Pour échapper à Némésis, il n'y avait qu'un moyen, le sacrifice, et encore fallait-il que ce sacrifice fût accepté. Car s'il plaisait aux Dieux de le rejeter, la vengeance était inévitable.

Hérodote en raconte un exemple très curieux.

Quelle connaissance de l'antiquité ! Hérodote n'a pas de secrets pour M. Routhier. Mais écoutons ce qu'il a raconté à M. le juge :

ROUTHIER

Pages 56 et 57

Polycrate, roi de Samos, avait eu tous les succès et tous les bonheurs. Témoin de cette fortune constante et invraisemblable, son ami Amasis, roi d'Egypte, s'inquiète de son avenir et craint pour lui quelque catastrophe prochaine, parce qu'il est inouï qu'un bonheur si constant ne soit pas suivi de quelque malheur effrayant.

Il lui écrit donc pour l'en prévenir.....

Polycrate est convaincu que son ami a raison, et, comme sacrifice expiatoire de son bonheur il va lui-même jeter dans la mer, bien loin du rivage, un joyau qui lui était très cher, une émeraude splendide enchâssée dans un anneau d'or.

PAUL DE SAINT-VICTOR

Deux Masques, tome II, pages 8 et 16

Lorsque Sophocle arrive, la Grèce est dans Athènes, et Athènes est dans la lumière. L'ombre de l'Asie ne pèse plus sur elle...

Le théâtre de Sophocle s'élève au centre de cette Athènes florissante... modelé sur son architecture et sa statuaire.

On peut dire qu'il est le Parthénon de la poésie.

Page 18

Les situations s'enchaînent, les incidents surgissent, les péripéties se préparent, l'intérêt s'anime....

Le *Prométhée* d'Eschyle est inaccessible comme sa montagne....

Page 31

Mais l'exemple le plus frappant de cette envieuse Némésis, si redoutée des anciens, est dans la célèbre histoire de Polycrate, telle qu'Hérodote l'a contée.

PAUL DE SAINT-VICTOR

Pages 31 32 et 33

Polycrate était le roi de la mer Egée que ses cent vaisseaux commandaient....

Aucun ennemi n'avait pu tenir contre lui, ses richesses valaient sa puissance, le succès couronnait toutes ses entreprises. Amasis, roi d'Egypte, était l'ami et l'allié du tyran Samien : l'inquiétude le prit au spectacle de cette fortune surhumaine et toujours croissante. Pressentant qu'elle ne resterait pas longtemps impunie, il adressa à Polycrate cet avertissement solennel.....

Polycrate médita ce conseil qui lui sembla bon à suivre. Evidemment sa coupe débordait, il était sage d'en faire une libation à la Jalousie. Ce qu'il avait de plus cher, la fleur de ses joyaux, l'étoile de son trésor, c'était une émeraude merveilleuse enchâssée dans l'or d'un anneau.....

Mais cinq jours après, un pêcheur vient lui vendre un poisson dans le corps duquel il retrouve son anneau qu'il avait regretté amèrement.

En apprenant ce prodige, son ami le roi d'Egypte rompt avec lui parce qu'il le croit condamné par les dieux.

Peu de temps après, un Satrape perse s'empare de la personne de Polycrate, et le malheureux roi est écorché vif et cloué sur une croix.

Page 58

C'est pour ce crime que *Prométhée*, *Hercule*, *Bellérophon* et d'autres furent punis.

Page 59

C'est ce qui faisait dire à *Esopé* que l'occupation de Jupiter était d'humilier ce qui est élevé et d'élever ce qui est humble.

Page 67

Et le malheureux *Œdipe* continue sur ce ton, accumulant sur sa propre tête les plus terribles malédictions et jurant de venger Laios, comme on venge son père.

Pages 67 et 68

Hélas ! l'infortuné roi s'engage dans la plus ténébreuse des énigmes, et le nouveau sphinx qui se dresse devant lui va devenir son vainqueur.

Pour découvrir son secret il faut un Voyant, une espèce de prophète, et le vieil aveugle *Tirésias*, qui voit d'autant mieux les choses divines qu'il n'aperçoit pas celles du monde visible, est appelé.

Œdipe l'interroge, mais le Voyant refuse de parler.

Page 70

Jocaste s'interpose entre son frère et son épouse... elle raconte comment Laios son premier époux, a fait reléguer son fils sur un mont solitaire, et comment il a été assassiné longtemps après par des brigands, dans un chemin qui se partage en trois.

Mais le récit augmente le trouble d'*Œdipe*. Ses souvenirs d'enfance lui reviennent. Il se rappelle les anciens oracles.

Pages 70 et 71

L'instant d'après, il se croit sauvé. Car un messenger arrive de Corinthe pour lui annoncer que Polybe qu'il a toujours cru son père est mort.

Mais il apprend en même temps qu'il n'est pas le fils de Polybe.

Page 76

Les deux fils d'*Œdipe*, *Étéocle* et *Polyuice* se sont partagés le trône de Thèbes, après avoir frappé leur père de proscription.

Le malheureux roi, aveugle, s'en va errant de ville en ville, conduit par sa fille *Antigone*.

La douleur l'a vieilli.

— puis devant ceux qui naviguaient avec lui, comme s'il célébrait un sacrifice expiatoire, le doge de Samos détacha l'anneau de son doigt et le jeta à la mer....

Cinq jours après, un pêcheur vient lui offrir un poisson énorme qu'il avait, le matin, tiré de ses filets. L'anneau fut retrouvé dans le ventre du monstre...

Polycrate s'émut du prodige, il en transmit la nouvelle à Amasis, en lui demandant un nouveau conseil. Mais le Pharaon y vit un signe d'anathème...

Les Dieux l'avaient évidemment condamné.

Quelque temps après, Polycrate, attiré dans un guet-apens par un Satrape perse, fut écorché vif, et son cadavre cloué sur une croix.

Page 26

Nous avons vu *Prométhée* supplicié " pour être venu au secours des hommes ", *Hercule* expie par de dures épreuves..... *Bellérophon*.....

Page 36

Esopé définissait sa loi, lorsqu'il répondait à Chilon qui lui demandait quelle était l'occupation de Zeus : " C'est d'humilier ce qui est élevé et d'élever ce qui est humble. "

Page 140

Il se maudit lui-même..... Un mot lui échappe soufflé par Némésis, et qu'il répète sans en comprendre le terrible sens :

" Je vengerai Laios, comme si c'était mon père. "

Œdipe a hâte de savoir, il va droit à l'énigme, comme autrefois il alla au Sphinx : revanche horrible du monstre vaincu.

Il envoie chercher *Tirésias*, le Voyant aveugle, dont les yeux fermés scrutent le passé et percent au loin l'avenir.

Page 143

Œdipe l'interroge d'abord avec un respect religieux. Mais le devin refuse de parler...

Page 149

Jocaste veut le rassurer : elle lui dit que Laios a été tué par des brigands sur le rond-point d'un triple sentier.

Mais cette première agitation du passé trouble son esprit ; elle fait remonter à sa surface les souvenirs lugubres d'un ancien oracle.

Page 151

Un messenger arrive, annonçant la mort du roi de Corinthe, de Polybe qu'*Œdipe* croit son père.

Un mot du messenger rejette sur sa poitrine le poids étouffant ; il n'est pas le fils de Polybe.

Page 157

Œdipe, après sa chute, est resté quelque temps à Thèbes ; ses fils se sont partagé son trône... ne croyant pas régner tant qu'il était là, ils ont banni leur vieux père, ils l'ont chassé de la ville.

Œdipe s'est éloigné et *Antigone* l'a suivi. Voilà longtemps qu'il erre sur les chemins de l'exil ; il a vieilli et souffert.

ROUTHIER

Pages 77 et 78

Les oracles lui ont prédit qu'il doit mourir dans un bois consacré aux Erynnies.

.. et ce lieu, qui serait terrible pour tout autre, est pour lui un asile.

Il prie, comme prieront les chrétiens cinq siècles plus tard :

" O vénérables et terribles divinités ! puisque le premier lieu de cette terre où je me suis arrêté vous est consacré, ne soyez contraires ni à Apollon ni à moi. Ce dieu, lorsqu'il me prédit autrefois tant de misères, m'annonça aussi que j'en trouverais le terme, au bout d'un long temps, à mon arrivée dans la terre où je deviendrais l'hôte des vénérables déesses, et que là je tournerais la borne de ma triste vie. L'oracle déclarait les signes qui devaient m'en annoncer l'heure : un tremblement de terre, des éclairs, un grand bruit de foudre. Et certes, je reconnais aujourd'hui que j'ai été conduit vers ce bois sacré par votre assistance. Comment sans elle vous aurais-je rencontrées les premières, dans ma course errante ? Comment serais-je venu d'abord m'asseoir sur cette roche abrupte, dans votre enceinte révéree, ô sombres déesses ! Sombre moi-même comme vous. Consommez donc l'oracle et accordez-moi de mourir ici, si toutefois je vous parais assez éprouvé, depuis le temps que j'endure les plus grands maux que l'homme puisse souffrir.

Au secours, douces filles des antiques Ténèbres. Et toi qui portes le nom de la grande Pallas, Athènes, la plus illustre des villes ! aie pitié de l'ombre misérable d'Œdipe, car ce n'est plus là mon corps d'autrefois."

Page 79

La vraie peine serait le remords : il n'en éprouve aucun....

Il est vrai qu'il a tué son père, et épousé sa mère ; mais il n'avait jamais connu ni son père ni sa mère. Ce passant qu'il a tué en se défendant, il ignorait qu'il fût son fils.

Page 80

Il voit clair dans sa conscience ; il en fait briller l'innocence aux yeux de tous, et, rappelant les horreurs qu'on lui reproche, il s'en va répétant : " Ces horreurs, je les ai subies, ma volonté n'y était pour rien. "

Mais il ne suffit pas que le juste soit disculpé... il faut de plus qu'il soit glorifié....

C'est *Ismène*, la sœur d'Antigone, qui vient apporter au pauvre proscrit des nouvelles de sa patrie....

Thèbes est en proie à une guerre fratricide.

Étéocle a chassé Polynice du trône et celui-ci marche contre sa ville natale à la tête d'une armée..

L'oracle de Delphes a été consulté, et il a répondu "que le corps d'Œdipe protégera la terre qui le possédera, qu'il la rendra invincible, et la maintiendra florissante."

PAUL DE SAINT-VICTOR

Pages 159, 160 et 161

Un oracle lui a prédit qu'il mourrait le jour même où il atteindrait cette forêt sacrée....

Il apprend... que le bois où il est entré est consacré aux Erynnies....

Œdipe salue comme un lieu d'asile le lieu de terreur....

Aussi la prière qu'Œdipe leur adresse est celle d'un suppliant qui se sent d'avance exaucé :

" O Vénérables et Terribles ! Puisque le premier lieu de cette terre où je me suis arrêté, vous est consacré, ne soyez contraires ni à Apollon ni à moi. Ce dieu, lorsqu'il me prédit autrefois tant de misères, m'annonça aussi que j'en trouverais le terme au bout d'un long temps, à mon arrivée dans la terre où je deviendrais l'hôte des Vénérables Déesses, et que là je tournerais la borne de ma triste vie. L'Oracle déclarait les signes qui devaient m'en annoncer l'heure ; un tremblement de terre, des éclairs, un grand bruit de foudre. Et certes, je reconnais aujourd'hui que j'ai été conduit vers ce bois sacré par votre assistance. Comment sans elle vous aurais-je rencontrées les premières, dans ma course errante ? Comment serais-je venu d'abord m'asseoir sur cette roche abrupte, dans votre enceinte révéree, ô sombres Déesses ! sombre moi-même comme vous. Consommez donc l'oracle et accordez-moi de mourir ici, si toutefois je vous parais assez éprouvé, depuis le temps que j'endure les plus grands maux que l'homme puisse souffrir. Au secours, douces Filles des Antiques Ténèbres ! Et toi qui portes le nom de la grande Pallas, Athènes, la plus illustre des villes ! aie pitié de l'ombre misérable d'Œdipe, car ce n'est plus là mon corps d'autrefois."

Page 162

Œdipe ne craint plus les Furies, parce qu'il n'a plus de remords.

Sa volonté n'ayant pas été complice de ses crimes, il n'est pas coupable ; l'intention fait l'action. Laïos étant ignoré de lui, ce n'est plus son père qu'il a fait mourir, c'est un passant qui l'attaquait par le glaive... Ce n'est plus sa mère qu'il a épousée, c'est une femme voilée pour lui d'une figure étrangère.

Pages 163, 165 et 166

Aussi de quel accent, avec quelle certitude éclatante, Œdipe proclame son innocence recouvrée !

Il s'écrie.....
" Ces horreurs, je les ai subies, ma volonté n'y était pour rien "

Œdipe n'est pas seulement disculpé, il est glorifié.

Page 167

Ismène arrive de Thèbes que la discorde déchire.

Étéocle a chassé Polynice du trône..

Polynice, réfugié à Argos, en revient avec une armée levée contre Thèbes.

La voix du sanctuaire de Delphes annonce que le corps d'Œdipe protégera la terre qui le possédera, qu'il la rendra invincible, et la maintiendra florissante.

Quel chercheur est M. Routhier !

Il a découvert — comme ses guillemets l'indiquent — le mot à mot tombé des lèvres de l'oracle de Delphes !

Décidément, Paul de Saint-Victor, qui ne croyait pas avoir ce mot à mot, serait surpris de voir par le travail de M. le juge comme le hasard le favorisait au moment où il écrivait les *Deux Masques*

Mais admirons toujours l'honnêteté de l'auteur des *Grands Dramas*.

ROUTHIER

Pages 81, 82 et 83

Mais Thèbes dispute à Colonne la possession de ce héros, devenu un talisman. Créon accourt à la tête d'une troupe de guerriers pour l'enlever. Après Créon, qui n'a pu réussir, c'est Polynice, le fils ingrat, qui vient confesser ses fautes...

Mais Œdipe reste inflexible.

Le père outragé se dresse devant son fils comme un vengeur impitoyable et lance contre lui ces épouvantables imprécations :

" Méchant ! lorsque tu tenais ce sceptre et ce trône que ton frère possède maintenant dans Thèbes, tu as chassé ton père, tu l'as poussé hors des murs dans l'exil, où tu le revois couvert de ces lambeaux qui te font pleurer, aujourd'hui que te voilà tombé dans les mêmes misères ! Je ne pleure pas sur mes maux, et, tant que je vivrai, je les porterai sans fléchir ; mais je me souviens de ton parricide. C'est toi qui m'as jeté dans cette détresse, toi qui m'as proscrit, toi qui m'as réduit à mendier le pain de chaque jour. Si je n'avais pas engendré ces filles, nourrices du vieillard, il y a longtemps que je serais mort, et par toi. Ce sont elles qui m'assistent et qui me font vivre, elles qui supportent mon fardeau, femmes avec le courage de l'homme ; mais vous autres, vous n'êtes pas mes fils. Aussi un dieu se lève déjà, et tu le sentiras dressé devant toi quand ton armée marchera sur Thèbes. Ne te vante pas de pouvoir renverser la ville, vous tomberez avant, ton frère et toi, dans le même sang.

" J'ai déjà lancé contre vous ces imprécations, et je les répète maintenant, afin qu'elles viennent à mon aide et que vous appreniez, fils d'un père aveugle, à révéler vos parents. Mes imprécautions assiègeront vos trônes, et elles s'y dresseront à vos places, s'il est vrai que l'antique Némésis, gardienne des lois éternelles, siège encore près du trône de Zeus. Va donc au malheur, fils exécrable, renié par ton père ; emporte avec toi ces malédictions ! Puisses-tu ne posséder jamais la terre paternelle, ni rentrer jamais dans le creux Argos, mais tomber sous la main de ton frère et l'égorger du même coup ! J'invoque les odieuses Ténèbres du Tartare, pour qu'elles t'engloutissent, j'invoque aussi les déesses de ce bois terrible, et Arès qui vous a inspiré cette haine affreuse. — Il a entendu, qu'il parte maintenant, et qu'il aille annoncer aux Thébains quels présents Œdipe a faits à ses fils ! "

Page 84

Enfin, l'heure de la récompense éternelle est venue...

PAUL DE SAINT-VICTOR

Pages 170, 171 et 172

... On se dispute maintenant cet aveugle qui guide la Victoire...

Créon accourt en tête d'une troupe de guerriers, résolu à le ramener....

Après Créon, c'est Polynice...

Le fils ingrat se présente en suppliant à son père...

Œdipe se tait longuement...

Il rompt enfin ce silence noir comme une nuée d'orage, la foudre en jaillit. Le père divinisé par sa mort prochaine, la lance sur ses fils...

" Méchant ! lorsque tu tenais ce sceptre et ce trône que ton frère possède maintenant dans Thèbes, tu as chassé ton père, tu l'as poussé hors des murs dans l'exil, où tu le revois couvert de ces lambeaux qui te font pleurer, aujourd'hui que te voilà tombé dans les mêmes misères ! Je ne pleure pas sur mes maux, et, tant que je vivrai, je les porterai sans fléchir ; mais je me souviens de ton parricide. C'est toi qui m'as jeté dans cette détresse, toi qui m'as proscrit, toi qui m'as réduit à mendier le pain de chaque jour. Si je n'avais pas engendré ces filles, nourrices du vieillard, il y a longtemps que je serais mort, et par toi. Ce sont elles qui m'assistent et qui me font vivre, elles qui supportent mon fardeau, femmes avec le courage de l'homme : mais vous autres, vous n'êtes pas mes fils. Aussi un dieu se lève déjà, et tu le sentiras dressé devant toi, quand ton armée marchera sur Thèbes. Ne te vante pas de pouvoir renverser la ville ; vous tomberez avant, ton frère et toi, dans le même sang.

" J'ai déjà lancé contre vous ces Imprécations, et je les répète maintenant, afin qu'elles viennent à mon aide, et que vous appreniez, fils d'un père aveugle, à révéler vos parents. Mes Imprécautions assiègeront vos trônes, et elles s'y dresseront à vos places, s'il est vrai que l'antique Némésis, gardienne des lois éternelles, siège encore près du trône de Zeus. Va donc au malheur, fils exécrable, renié par ton père ; emporte avec toi ces malédictions ! Puisses-tu ne posséder jamais la terre paternelle, ni rentrer jamais dans le creux Argos, mais tomber sous la main de ton frère et l'égorger du même coup ! J'invoque les odieuses Ténèbres du Tartare, pour qu'elles t'engloutissent, j'invoque aussi les Déesses de ce bois terrible, et Arès qui vous a inspiré cette haine affreuse. — Il a entendu, qu'il parte maintenant ! et qu'il aille annoncer aux Thébains quels présents Œdipe a faits à ses fils. "

Page 178

Cependant l'heure est venue...

(A suivre)

W. CHAPMAN.

LE PLAGIAT

III

Mes œuvres sont là et les renseignements. A l'exemple des grands écrivains j'ai toujours fait de mon mieux pour conquérir mes emprunts en les transformant, les embellissant, les perfectionnant de quelque manière.

Qu'on me permette d'en citer un exemple dans ma conférence sur Eschyle.

Quel est l'auteur des lignes précédentes ? Quel est ce conquérant qui transforme, embellit, perfectionne tout ce qu'il touche ? Déjà son nom est sur toutes les lèvres : M. le juge Routhier. Et comme à l'œuvre on connaît l'ouvrier, voyons M. Routhier dans le travail de transformation qu'il a fait subir aux Deux Masques de Paul de Saint-Victor. Examinons son étude sur Eschyle :

Cependant, dit Paul de Saint-Victor, le vieil Océanos, peut-être inquiet de ses filles, honnêtement soucieux aussi du sort de Prométhée dont il est parent, étant lui-même de la race titanique, vient le visiter et lui porter des conseils... Quand on l'écoute morigéner Prométhée, avec sa bonhomie radoteuse, on croit entendre un vieux seigneur d'ancien régime, venu à la Bastille, du fond de sa province, pour semoncer un neveu rebelle, compromis dans une affaire de lèse-majesté.

Ce qu'il lui prêche, c'est la soumission absolue, l'amende honorable, le recours en grâce. Serviable d'ailleurs, dévoué à sa manière, il se croit bien en cour, et offre à Prométhée d'arranger l'affaire avec Zeus, s'il consent à reconnaître le droit du plus fort...

Le bonhomme de dieu sent bien au fond qu'il rabâche un peu, et il l'avoue avec une naïveté débonnaire : "Peut-être te semblé-je dire des vieilleries". (Les Deux Masques.)

C'est ainsi que l'a dit le principal auteur Passons à son imitateur.

Constatons le progrès :

Ici survient Océanos, touché comme ses filles du sort de Prométhée... Il fait des remontrances d'un ton bonasse. Il est le type de ces sages et de ces prudents qui ne comprennent rien aux œuvres du génie, ni de la Providence, et qui ne s'élèvent jamais au-dessus du terre à terre". (Les Grands Drames.)

C'est tout le résumé de cinq pages sublimes. Mais le copiste ne saurait s'arrêter avec le modèle: il faut renchériser. Paul de Saint-Victor avait dit "bonhomme de dieu", M. Routhier le transforme en bonasse. C'est un peu fort. Que sert il à Eschyle d'avoir créé l'Orestie, cette pièce merveilleuse que les critiques ont comparée à l'Iliade, si un écrivain quelconque, expulsé en quelque sorte de ses ouvrages comme un étranger du domaine d'autrui, peut lui appliquer impudemment l'épithète de bonasse ? Joseph de Maistre écrivait à une marquise : "S'il était en mon pouvoir de disputer avec vous sur quelque chose, ce serait sur l'épithète dont vous honorez un ouvrage de Cicéron. Avec votre permission, madame la marquise, il n'a rien fait de plat". Avec votre permission, monsieur le juge de la cour Supérieure du district de Québec, Eschyle n'a rien écrit de bonasse. Souvenez-vous en à l'avenir.

Paul de Saint-Victor dit ailleurs :

Après le départ d'Io, Eschyle a répété avec éclat sa prédiction aux Océanides. Ce n'est plus, comme avant, une menace lointaine, c'est une sommation immédiate. On croit entendre la septième fanfare du clairon de Josué, tournant autour de Jéricho :

"Qu'il siège maintenant sur les hauteurs, confiant dans le fracas des nuées qu'il agite, fier de lancer le trait enflammé. Ces armes ne défendront pas sa chute misérable. Voici venir un adversaire invincible qu'il se prépare contre lui-même."

M. Routhier reprend à son tour :

Après le départ d'Io, Prométhée répète aux Océanides ses prédictions de malheur contre Zeus, et l'on croirait entendre Daniel expliquant au roi Balthazar la terrible inscription qu'une main mystérieuse avait tracée sur la muraille :

"Qu'il siège maintenant etc."

Paul de Saint-Victor ayant fait une comparaison biblique, M. Routhier s'est cru obligé d'embellir.

Dans les écrivains supérieurs, un seul mot rappelle tout un monde d'idées. La septième fanfare : qu'est ce à dire ? Josué ayant conduit les Israélites en face de Jéricho, le Seigneur lui ordonna d'en faire le tour, chaque matin, pendant sept jours.

Mais au septième jour, dit le Seigneur, que des prêtres portent sept trompettes dont on fait usage pendant le Jubilé ; et qu'ils précèdent l'arche de l'alliance, et sept fois vous ferez le tour de la ville, et les prêtres sonneront de la trompette.

Et lorsque le son de la trompette se fera entendre, d'abord prolongé, puis entrecoupé, et qu'il retentira à vos oreilles, tout le peuple ensemble poussera les plus grands cris, et les murailles de la ville s'écrouleront jusqu'aux fondements, et chacun entrera par l'endroit vis-à-vis duquel il se trouvera."

Si M. Routhier eût fait allusion à la prise de Jéricho, il se serait bien gardé de dire la septième fanfare qui fait voir d'un seul mot la prise miraculeuse de la ville. Il aurait écourté cette expression, et se serait contenté de la trompette de Jéricho.

En y substituant la scène de Daniel et de Balthazar, il perd tout droit à l'originalité: il emploie les épithètes "terrible et mystérieux" dont tout le monde avait fait usage avant lui. Mais la présence des vases d'or enlevés au temple de Jérusalem, l'ivresse des convives, la louange des dieux d'airain, de fer ou de bois, quelles paroles de M. le juge Routhier nous le représentent à l'esprit ?

N'attendez rien de bon du peuple imitateur,

Où le mérite de M. le juge brille dans tout son lustre, c'est quand il traite l'épisode d'Io. Mais entendons ses propres paroles :

"Io, c'est aussi comme Marie, la seconde Eve, car vous allez voir que Prométhée lui parle, comme l'ange Gabriel à la vierge de Nazareth cinq cents ans plus tard.

Elle se lamente, et vient se plaindre à Prométhée, vers lequel un châtement commun, ayant le même auteur, l'attire : "C'est par Zeus, lui dit-elle, que je suis malheureuse !"

Alors Prométhée lui prédit la chute de ce dieu, dans des termes que l'on dirait copiés de la Bible :

"Sois-en sûre, il sera dépouillé de son sceptre royal ; une femme enfantera un fils qui le détrônera,

"— Cette révolution, reprend Io, est-elle donc inévitable ?

"— Zeus ne l'évitera pas. Il faut que je sois délivré.

"— Qui donc te délivrera, malgré lui ?

"— Femme un fils de ta race.

"— Que dis-tu ? Mon fils te délivrera !"

"C'est la pudeur de la vierge qui s'alarme et s'étonne. Prométhée répond :

"Il est une terre promise par les destins, à toi et à tes descendants, pour de longues années ; c'est là, dans cette région triangulaire que baigne le Nil sacré, que doit s'accomplir la parole prodigieuse de l'oracle, qui naguère t'appela franchement future épouse de Dieu. C'est là qu'une main divine te touchera seulement, et tu deviendras mère sans avoir connu l'homme, ô vierge d'Inachus... Puis de ta race naîtra un Fort qui sera mon libérateur."

Une note ajoute : "Isaïe avait dit à Israël : "Ton Rédempteur est le Fort de Jacob."

Cette dissertation, (dont le sujet est à peine indiqué dans Paul de Saint-Victor) contient presque autant d'erreurs que de mots. On hésite à entreprendre pareille récitation. Le libérateur lui-même, dont parle M. le juge, le Fort, Hercule en un mot, n'a rien accompli de plus prodigieux lorsqu'il a fait passer un fleuve à travers les propriétés d'Augias.

Tout d'abord, il est difficile d'admettre d'après le texte même rapporté par M. Routhier, (en dépit de nombreuses inexactitudes,) que Prométhée parle à Io comme l'ange Gabriel à la vierge de Nazareth.

Ceux qui ont lu S. Luc hésiteront avant de voir une parité parfaite :

"Je vous salue pleine de grâce : le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre les femmes.

Lorsque Marie l'eut entendu, elle fut troublée de ses paroles, et elle pensait quelle pouvait être cette salutation.

Mais l'ange lui dit : Ne craignez point, Marie ; vous avez trouvé grâce devant Dieu ;

Voilà que vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus.

Il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père ; et il régnera éternellement sur la maison de Jacob.

Et son règne n'aura point de fin.

Marie dit à l'ange : Comment cela se fera-t-il ? car je ne connais point d'homme.

Et l'ange répondant lui dit : L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi la chose sainte qui naîtra de vous sera appelée le Fils de Dieu.....

.....

"Car, à Dieu, rien n'est impossible ;

Alors Marie reprit : "Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Et l'ange s'éloigna d'elle. (1) "

Si l'on veut maintenant se convaincre des nombreux changements, — semblables à ce que M. le juge appelle des faux, dignes du pénitencier, — qu'il a fallu infliger au texte pour le faire ressembler un peu au récit biblique, il suffira de lire Prométhée tel qu'il apparaît à ceux qui, à notre exemple, le traduisent, ayant le grec sous les yeux.

Io parle à Prométhée, et un dialogue s'établit entre eux. Io parle la première :

— Zeus cessera-t-il un jour de régner.

— Tu te réjouirais, je pense, si tu voyais sa chute.

— Pourquoi pas, moi qui souffre cruellement par la faute de Zeus ?

(1) Traduction de Gaire. En général nous ne refaisons pas les traductions : quand elles sont fidèles, nous les prenons telles qu'elles se trouvent. Nous exceptons les cas où la valeur même du texte est en question, comme aujourd'hui pour la traduction de Prométhée : nous y voyons alors nous-même.

— Tu ne dois pas apprendre de moi ces événements futurs.

— Qui le déposera de son sceptre royal ?

— Lui-même, par ses actes inconsidérés.

— De quelle manière ? Dis-le, si tu le peux sans te noier.

— Il contractera une union qui le trompera.

— Une union divine ou humaine ? Dis-le, si tu le peux.

— Pourquoi m'interroger, ce sont des choses que je ne puis dire.

— Tombera-t-il de son trône par la main de son épouse ?

— Elle enfantera un fils plus puissant que son père.

— Ne peut-il échapper à cette mauvaise fortune ?

— Non, pas avant que je sois délivré de ces liens.

— Qui donc, malgré Zeus, te délivrera.

— Un fils de ta race : ainsi le veulent les destins.

— Que dis-tu ? Mon fils te délivrera de tes maux ?

— Le troisième de ta race, après dix autres générations.

— Cet oracle n'est pas très facile à comprendre.

— Pourquoi cherches-tu à connaître tes malheurs ?

— Ne me prive pas d'une faveur que j'attends de toi.

— De deux récits, je t'en rapporterai un seul.

— Quels deux récits ? Dis, que je puisse choisir.

— Je te le dis : choisis, ou je te raconterai le reste des maux qui t'attendent, ou je te ferai connaître mon libérateur."

Les parties soulignées du dialogue, sont celles qui correspondent au prétendu texte rapporté par M. le juge Routhier.

Remarquons d'abord que le fils plus puissant que son père (qui détrônera son père, dit M. le juge), n'est pas le fils d'Io, futur libérateur de Prométhée. Il ne peut y avoir de doute pour quiconque lit le texte véritable. Voilà déjà la ressemblance avec les paroles de l'ange Gabriel grandement diminuée.

M. le juge dit : "Zeus ne l'évitera pas. Il faut que je sois délivré", pour prouver que ce fils (qu'il confond avec le descendant d'Io), réussira certainement, voulant y voir une image de Jésus-Christ. Or le texte dit : "Il ne l'évitera pas, avant que je sois délivré !"

De fait, l'étude de la pièce entière, montre que Prométhée possède le secret de la chute de Zeus. Il n'avertira pas Zeus, avant d'être délivré. Mais s'il est délivré ? Zeus échappera au malheur qui l'attend.

M. Routhier ajoute : "La pudeur de la vierge s'alarme et s'étonne."

Le texte rétabli dans son entier démontre clairement le contraire : nos lecteurs l'ont vu !

Mais une preuve plus forte encore, ressort d'un songe raconté précédemment par Io à la prière des Océanides.

Le français se prête difficilement à la traduction d'un passage aussi délicat, et nous en donnerons une version latine qui a subi l'épreuve de la critique :

Semper enim visa nocturna ventiantia in cubiculum meum me exhortabantur blandis verbis : O perbeata puella cur diu virginitatem servas, quum tibi liceat conjugio summo potiri ? Jupiter enim desiderii jasculo per te incluit et frui tecum venere cupit : tu vero, o puella, ne respueris lectum Jovi, sed exi ad profundum pratium patriae pascua et stabula ut Jovis oculus a desiderio requiescat.

Retournons un instant au dialogue entre Prométhée et Io :

IO

Qui deus te deliveras, malgré Zeus ?

PROMETHEE

Un fils de ta race, ainsi le veulent les destins.

IO

Que dis-tu ? Mon fils te délivrera ?

PROMETHEE

Le troisième de ta race, après dix autres générations.

IO

Cet oracle n'est pas très facile à comprendre.

PROMETHEE

Pourquoi cherches-tu à connaître tes malheurs ?

IO

Ne me prive pas d'une faveur que j'attends de toi.

C'est après le récit du songe qu'on

vient de lire, c'est après un pareil dialogue, que M. le juge Routhier, présumant à l'extrême de l'ignorance ou de l'indulgence de ses lecteurs, s'est permis d'ajouter : "C'est la pudeur de la vierge qui s'alarme et s'étonne !" La pudeur, ce sentiment intime, délicat, ne se rencontre guère dans l'antiquité payenne. Dans tous les cas, on ne le trouve point où s'imaginer M. Routhier.

M. le juge dit encore :

"Prométhée lui répond."

Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un dialogue suivi. Avant d'arriver à cette réponse en partie forgée, Prométhée parle longtemps à Io. De deux choses, il lui en fera connaître une seule : la suite des malheurs d'Io, ou son propre libérateur.

LE CHŒUR

"Accorde-lui une de ces grâces : à moi, accorde l'autre : ne rejette pas mes paroles. Raconte-lui sa course errante ; à moi, révèle ton libérateur."

Alors Prométhée fait traverser à la malheureuse Io des contrées barbares, où mille dangers l'attendent : jusqu'à ce qu'elle arrive au Bosphore, à l'entrée de l'Asie.

LE CHŒUR

"Hélas ! hélas ! o sort, o destinée fatale ! L'horreur m'a pénétrée, en entendant le récit des malheurs d'Io."

PROMETHEE

"Tu gémiss, tu crains, attends de connaître le reste."

Prométhée continue avec Io à parcourir la terre : elle fuira les filles de Phoreys, les Gorgones, les Gryphons, les Arymaspes, traversera l'Éthiopie, et arrivera aux montagnes de Biblis, d'où sort le Nil :

Là, il te conduira dans la terre triangulaire du Nil, où le destin, Io, te permet de fonder une colonie éloignée, pour toi et tes enfants."

Prométhée, pour prouver à la malheureuse Io qu'il n'ignore pas l'avenir, lui raconte ce qu'elle a souffert avant d'arriver au lieu de son supplice, et il ajoute :

"Il est une ville, Canope, située à l'extrémité de la terre, où est l'amas de sable. Là, Zeus te rendra l'esprit, il te touchera d'une main caressante, et il t'effleurera à peine. Tu enfanteras un fils qui s'appellera d'après la génération de Zeus, le noir Epaphos (touché doucement) : il possédera toute la terre qu'arrose le Nil aux larges flots."

La cinquième génération de cinquante filles, fuyant l'union de leurs cousins germains, se rendra à Argos : mais leurs amants les suivront et ils périront tous, dans les embûches de la nuit. Une seule, touchée de compassion, épargnera son cousin, aimant mieux le nom de faible que celui de sanguinaire.

"Sa race régnera dans Argos. Mais le détail exigerait trop de paroles. De sa race naîtra un audacieux, célèbre par son habileté dans l'art de sagittaire : c'est lui qui me délivrera de mes maux. C'est cet oracle antique que m'a appris ma mère, Thémis de la race des Titans."

IO

"La frénésie me reprend."

C'est tout l'épisode d'Io dans le Prométhée Enchaîné.

Mettons en regard le véritable texte et ces paroles que M. Routhier attribue à Prométhée, comme s'il s'agissait d'un discours suivi.

ROUTHIER

"Il est une terre promise par les destins à toi et à tes descendants pour de longues années; c'est là, dans cette région triangulaire que baigne le Nil sacré, que doit s'accomplir la parole prodigieuse de l'oracle qui naguère t'appela franchement future épouse de Dieu."

C'est là qu'une main divine te touchera seulement, et tu deviendras mère sans avoir connu l'homme, o vierge d'Inachus."

Puis de ta race naîtra un Fort qui sera mon libérateur."

ESCHYLE

Là il te conduira dans la terre triangulaire du Nil, où le destin, Io, te permet de fonder une colonie éloignée pour toi et tes enfants.....

Il est une ville, Canope, située à l'extrémité de la terre, à l'embouchure même du Nil, où est l'amas de sable. Là Zeus te rendra l'esprit, il te touchera d'une main caressante et il t'effleurera à peine : Tu enfanteras un fils qui s'appellera, d'après la génération de Zeus, le noir Epaphos (touché doucement) : il possédera toute la terre qu'arrose le Nil aux larges flots.

Sa race régnera dans Argos... C'est d'elle que naîtra un audacieux, célèbre par son habileté dans l'art du sagittaire, c'est lui qui me délivrera de mes maux."

Les italiques sont de nous, à l'exception de celle du mot Fort, et, tous les mots soulignés dans le texte de M. Routhier sont de pure invention. Qu'on ose prétendre, à la vue du texte restauré, traduit de l'original avec toute l'exactitude possible, qu'Io "aux cornes de génisse", ressemble à la Sainte Vierge !

M. le juge s'est servi du mot Fort, pour faire croire que Prométhée employait les termes du prophète Isaïe.

Nous demanderons à ce savant commentateur dans quel lexique il a trouvé que Thraxus, en latin. Audax, pouvait signifier fort ? M. Routhier a transporté S Luc dans Eschyle.

Autre erreur : "Toi que l'oracle naguère appela franchement future épouse de Dieu."

La plus faible connaissance de l'esprit de l'antiquité aurait appris à M. le juge qu'Eschyle ne pouvait pas appeler Io épouse de Dieu : il aurait pu dire : l'épouse du dieu, l'épouse d'un dieu, mais non l'épouse de Dieu. C'est un polythéiste qui écrit, et il ne pouvait pas exprimer des idées qu'il n'avait pas.

Que conclure de ce trop long article ? M. Routhier a trois modes de composition littéraire : il plagie, il transforme légèrement, il invente. Dans le premier cas, il ne réussit pas trop mal : M. Chapman le prouve chaque jour. Nous avons vu des exemples des deux autres modes de procéder : il change un "bonhomme" en un "bonasse", et Eschyle, en S. Luc ou Isaïe : que le public juge si c'est là conquérir ses emprunts.

CERVANTES.

Charlevoix

Le scrutin, dans ce comté, a eu lieu lundi dernier. M. Charles Angers, le candidat libéral, a été élu à une majorité de 176 voix.

Dimanche dernier on a lu, dans toutes les églises du comté, une lettre de Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi. Nous traduisons d'après une traduction anglaise télégraphiée au Chronicle. Ce n'est donc pas le texte même que nous donnons aujourd'hui. Nous le publierons plus tard si nous constatons qu'il y a entre la lettre même de Mgr Labrecque et la version que nous avons actuellement des différences qui modifient le sens :

"Chicoutimi le 24 janvier 1896.

"Monsieur le curé, "Vous lirez demain à vos paroissiens, sans faire de commentaires, la communication suivante :

"Mes chers frères — Nous ne voulons pas intervenir dans la politique et nous ne prenons pas fait et cause pour l'un ou l'autre des partis, mais il y a une ques-

tion religieuse très importante à régler, savoir la question des écoles catholiques au Manitoba. Nous estimons que c'est en conscience une grave obligation pour les électeurs de donner leurs suffrages à un candidat qui s'engagera, de la manière la plus formelle, à voter, pendant la session actuelle, en faveur d'une loi réparatrice qui serait acceptable à l'autorité ecclésiastique. Veuillez remarquer, je le répète, que ceci, pour les électeurs, est une affaire de conscience sérieuse."

"(Signé) † M. T. "évêque de Chicoutimi."

L'un des candidats, M. Cimon, s'était déjà engagé à voter en faveur d'une loi remédiate. L'autre, M. Angers, avait, paraît-il, prôné la politique inacceptable de M. Laurier qui veut une enquête. Mais aussitôt la lettre épiscopale connue, M. Angers, dit-on, a télégraphié partout qu'il voterait pour une loi remédiate que l'autorité ecclésiastique jugerait acceptable.

Nous félicitons M. Angers de sa conduite, si elle est telle qu'on le dit, et nous sommes persuadé qu'elle l'est. Du moment que le candidat élu à Charlevoix se déclare favorable à une loi réparatrice pendant la présente session, et hostile à toute enquête, nous sommes satisfait. Sa couleur nous importe peu.

Certains journaux blâment vivement l'intervention de Mgr Labrecque. Elle était pourtant parfaitement justifiable, et elle s'est faite avec toute la prudence voulue. Sa Grandeur ne s'est pas prononcée en faveur de tel ou tel candidat ; elle a défendu un principe. Et par son intervention opportune et sage Mgr Labrecque a fait triompher ce principe. Peu importe que le candidat élu soit hostile au gouvernement : il a dû s'engager à voter en faveur d'une loi réparatrice pendant la présente session. C'est-à-dire que le comté de Charlevoix déclare unanimement qu'il faut que justice soit rendue, sans plus de retard, sans plus de tergiversations, à la minorité manitobaine qui souffre depuis bientôt six ans. C'est un magnifique résultat, et nous le devons à Mgr Labrecque.

ENCORE LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Une dépêche de Boston, en date du 23 janvier, mande qu'il y a un mois environ un certain nombre de catholiques — mille dit on, — chargèrent un comité de s'adresser au cardinal Satolli pour le prier de considérer de nouveau la question des trois sociétés secrètes condamnées par Rome : les Odd Fellows, les Chevaliers de Pythias et les Fils de la Tempérance. Ils croyaient que cet appel serait entendu, dit la dépêche et que, à leur demande, l'interdit serait levé. Le cardinal Satolli a répondu au secrétaire du comité par la lettre suivante :

"Cher monsieur. J'ai reçu votre lettre du 20 janvier et en réponse je dois vous dire que cette question des sociétés condamnées n'est plus de mon ressort. La dernière instruction reçue de Rome porte que la condamnation est absolue et n'admet plus aucune discussion. Il y est pourvu, cependant, quo, dans les cas particuliers, où il paraît y avoir lieu de faire une exception, l'affaire peut être soumise à Rome par l'évêque du diocèse. Si vous avez quelque représentation à faire, c'est donc à votre archevêque que vous devez vous adresser. Avec des sentiments de respect, je me souscris votre serviteur en N. S."

"François, cardinal Satolli "Délégué apostolique."

ANGLETERRE

Le prince Henry de Battenberg, mari de la princesse Béatrice, la plus jeune fille de la reine Victoria, tombé malade de la fièvre en accompagnant l'expédition contre les A-hantis, en Afrique, est mort pendant qu'on le transportait de Cape Coast Castle à Sierra Leone.

Questions et Réponses

On nous écrit : — Je remarque qu'au Canada on écrit généralement les prénoms sans les unir par un trait d'union. On écrit, par exemple, Joseph Pierre Labonté, et par abréviation J. P. Labonté sans trait d'union, au lieu de Joseph-Pierre, ou bien J.-P. Labonté, avec trait d'union, comme on écrit toujours en France. Est-ce que ce ne serait pas là une faute que les Canadiens feraient généralement chaque fois qu'ils signent leur nom ? Je suis à me demander quelles sont les raisons qui font que nous, Canadiens, nous n'écrivons pas comme en France. Je vous prie de donner dans votre journal quelques explications à ce sujet si vous le jugez utile à vos lecteurs.

RÉPONSE : — Règle générale, en France, les écrivains adoptent un seul de leurs prénoms pour signer leurs écrits, et ils écrivent ce prénom tout au long : Auguste Roussel, Eugène Veillot, Paul Tailliez, etc. Probablement tous ces écrivains ont plusieurs prénoms, mais ils ne s'en servent pas. Au Canada, celui qui signe un écrit met ordinairement les initiales de tous ses prénoms. C'est certainement moins élégant que la manière de signer qui prévaut en France.

Mais c'est là une digression. La question est de savoir s'il faut écrire Pierre-Joseph ou P.-J. Labonté, avec trait d'union ; ou bien Pierre Joseph, ou P. J. Labonté, sans trait d'union.

En France, on réunit invariablement, croyons-nous, deux ou plusieurs prénoms par le trait d'union, lorsque ces prénoms s'écrivent tout au long : Paul-Louis Courier. Il n'en est pas de même, quoi qu'en dise notre correspondant, lorsqu'on ne met que les initiales des prénoms. Ainsi, nous voyons dans l'Univers du 20 décembre, première page : P. E. Berthault, sans trait d'union, et dans la Vérité, de Paris, numéros du 10 et du 12 janvier : H. G. Fromm, également sans trait d'union. Les Canadiens qui signent ainsi ne font donc que ce que l'on fait quelquefois en France.

On omet sans doute le trait d'union parce que, entre deux initiales, il ne plat guère à l'œil. P.-E. Berthault ne présente pas ce que l'on appelle une jolie apparence typographique.

Annales de la Semaine

ÉTATS-UNIS

— Le Church Progress, de Saint-Louis, rapporte le fait suivant qui met en lumière le côté pratique de la franc-maçonnerie. Un Dr Griswold, de Hartford, Connecticut, subissait naguère son procès pour crime d'incendie. L'accusé était franc-maçon. Le principal témoin contre lui était un autre franc-maçon, un Dr Johnson. Sur le témoignage de Johnson, Griswold a été déclaré coupable et condamné. Là-dessus Johnson a été expulsé de sa loge et dépourvu de ses droits et privilèges de maçon. C'est-à-dire que la franc-maçonnerie l'a frappé parce qu'il ne s'était pas parjuré pour sauver un frère maçon !

FRANCE

— Une dépêche du World, de New York, mande que le cabinet radical de M. Bourgeois se prépare à déclarer une guerre ouverte à l'Église. On parle du rappel de l'ambassadeur français près du Vatican, de la dénonciation du concordat, et d'une loi sur les associations qui mettra toutes les communautés religieuses à la merci du gouvernement. Il est certain que ce projet de loi s'élabore.

Le Canada ecclésiastique : — Nous accusons réception du Canada ecclésiastique, almanach-annuaire du clergé Canadien, publié par Cadieux et Dorome, pour l'année bissextile 1896. Le Canada ecclésiastique a atteint sa dixième année, et il mérite de vivre encore longtemps, car c'est une publication vraiment précieuse, faite avec grand soin, et pleine de renseignements exacts sur le monde ecclésiastique du Canada. Nos remerciements aux éditeurs pour l'envoi d'un exemplaire de cet ouvrage éminemment utile.

Le venerable Cottolengo

Fondateur de la "Piccola Casa"

(Du *Messenger du Cœur de Jésus*,
Toulouse)

(Suite.)

Songeant dès lors à recueillir les déshérités de ce monde, il commença par louer quelques chambres en face du *Corpus Domini*, au lieu dit "la *Volta Rossa*". Ce local, en s'agrandissant, devint bientôt un véritable hôpital ; si bien que, pour soigner tant de malades, le bon chanoine se vit amené à fonder une Congrégation de Filles de la Charité sur le modèle des Filles de Saint-Vincent de Paul. Il les avait appelées *Vincennes* ; mais le peuple les nomma plus volontiers *Cottolengues*.

Rien, après la grâce de Dieu, ne portait plus efficacement les Sœurs à la piété et au service des pauvres malades, que l'exemple de l'infatigable dévouement de leur Père et Directeur. Ne s'occupant ni de sa santé, ni de son repos, il était toujours en mouvement pour son petit hôpital, et quoiqu'il se plût à répéter "qu'il ne savait que faire de ses quatre membres", il ne perdait réellement pas une minute. Il allait souvent à la cuisine pour voir si les viandes étaient en bon état, comment on les préparait, quels herbage, quel pain, quel vin on distribuait à ses chers infirmes. A peine ces aliments leur étaient-ils distribués, qu'il se rendait auprès d'eux, leur adressait quelques paroles affables, excitait leur hilarité par d'agréables plaisanteries, leur demandait simplement s'ils étaient contents ou non de ce qui leur était servi, s'ils en voulaient davantage, s'ils ne préféreraient pas tel mets à tel autre. Quel que fût le service demandé, il s'y prêtait volontiers, toujours bon, toujours poli ; et si on voulait l'en empêcher : "Laissez donc, disait-il, je le ferai assez bien". Rendre à chacun les plus humbles services, faire les lits, panser les plaies, était pour lui une vraie joie : joie des amis de Dieu, joie des saints.

IV

Entre autres dons admirables, le Vénéral avait celui de cacher ses héroïques vertus sous le voile de l'humilité, souvent même de la plaisanterie. Il aimait à se donner de modestes qualificatifs, occasion parfois de singulière aventures. Témoin la suivante :

Ayant rencontré un pauvre aveugle qui s'en allait demandant l'aumône, il le recueille, le recommande aux Sœurs, le visite souvent, l'encourage, lui parle du ciel, du Sauveur Jésus, de la Madone et d'autres sujets d'édification. Emmerveillé et touché de ces bons procédés, l'aveugle lui dit un jour : "Mais qui êtes-vous donc, vous qui venez me visiter et me parler si bien de Dieu ? — "Je suis, répond Cottolengo, un pauvre marchand de souliers de la place aux Herbes, qui frappe le cuir, tire le ligneul et rapicpe les chaus-

sure. — "Certes, réplique l'aveugle, si un cordonnier parle si bien, que doit-ce être du Supérieur de cette maison, qui passe aux yeux de tous pour un saint ?"

Entre temps, notre prétendu cordonnier dispose son hôte à recevoir les sacrements, et quand il jugea le moment venu : "Vous êtes bien préparé, n'est-ce pas, lui dit-il, pour vous confesser ? Choisissez donc parmi tous les prêtres de la maison celui que vous désirez, et il viendra vous entendre." — "Je n'en veux pas d'autre, répondit l'aveugle, que le Directeur de cet hôpital, puisqu'il est si excellent."

A cette réponse inattendue, le saint homme se trouva quelque peu embarrassé. Ne sachant trop comment se tirer d'affaire, il se mit à lui prodiguer ses caresses, et lui dit en riant : "Le Supérieur de la Maison, mais c'est moi ! Et apparemment, vous n'entendez pas, bien sûr, vous confesser à moi ?" L'aveugle persuadé qu'il se trouvait en présence d'un autre pauvre comme lui, venu là pour rendre quelque service aux infirmes, ne put s'empêcher de partir d'un éclat de rire : "Tu me la comptes belle ! s'écria-t-il. Tu veux que je me confesse au cordonnier de la place aux Herbes ?" Et tous deux de rire à qui mieux mieux, si bien qu'ils étaient incapables de proférer une seule parole.

Sur ces entrefaites, une dame vint à passer. Voyant cette hilarité commune, elle voulut en savoir la cause : "Ce cordonnier, lui dit l'aveugle, voudrait entendre ma confession ; mais moi je me suis toujours adressé à des prêtres." La dame parvint à lui faire comprendre que ce soi-disant cordonnier n'était autre que le Supérieur de la maison. Notre brave homme se confessa donc ; et plein de consolation, il disait ingénument : "Je sais maintenant pourquoi les paroles du cordonnier me plaisaient tant."

V

Les épreuves ne manquent jamais aux saints. Elles ne firent pas défaut à celui dont nous retraçons la vie à grands traits. Il s'en vit assailli de toutes parts ; mais appuyé sur la confiance en Dieu, il demeura toujours inébranlable.

Un jour, lui est intimé ni plus ni moins un ordre, émané du ministre, d'après lequel l'hôpital de la *Volta Rossa* devait être fermé. C'était la destruction totale de son œuvre. Son Supérieur, le chanoine Valetti, après lui avoir donné connaissance de l'arrêt ministériel, se permit de l'apostropher publiquement : "Voilà, lui dit-il, voilà ce que vous avez gagné ! Nous savions bien que cet orage finirait par éclater sur nos têtes. Ne vous avions-nous pas toujours prédit que vous auriez à vous repentir de votre entêtement ? Il est donc fini votre bel hôpital ! Quel joli renom vous vous êtes acquis ! Et l'honneur de la Congrégation, qu'en avez-vous fait ?"

Laisant passer l'avalanche, le Vénéral resta calme, et d'abord ne répondit pas. Un moment après, persuadé, comme il l'avait souvent avancé, que le Dépôt de la *Volta*

Rossa, trop petit, avait besoin d'être agrandi, et prenant un air enjoué : "Vous parlez, M. le Recteur, dit-il, comme quelqu'un qui n'est pas de Bra et qui ne s'entend pas à planter les choux ; mais moi, qui viens de ce pays, j'ai toujours entendu dire et j'ai souvent répété que les choux ont besoin d'être transplantés pour devenir vraiment beaux. La divine Providence transplantera ailleurs le dépôt et fera un gros chou." — "Comment, s'écria le Recteur, vous pensez encore au Dépôt ? Que voulez-vous y mettre dedans ?" — "Des malades comme il y en a, et des pauvres, répondit Cottolengo." — "Mais après une pareille épreuve, reprit Valetti, pourrez-vous en garder une vingtaine ?" — "La divine Providence nous en enverra plus de mille," affirma doucement le Vénéral ; et ils se séparèrent.

Ces paroles furent prophétiques : deux ans avant sa mort, l'homme de Dieu présentait au Roi une note, constatant que, dans la seule *Piccola Casa*, mille trois cents pauvres étaient recueillis et nourris, et que la maison valait un million de livres.

Au moment où fut fermé la *Volta Rossa*, quiconque aurait envisagé humainement l'œuvre du saint prêtre, qui venait de s'effondrer en un clin d'œil, n'aurait surpris qu'un mot sur ses lèvres : Tout est fini ! Et pourtant, tout était si peu fini que, six mois après, l'œuvre de Cottolengo ressuscitait plus forte et plus vivante que jamais.

Le serviteur de Dieu acheta, non plus dans la ville de Turin, mais dans la campagne, une maisonnette qu'il remplit de malades : humble début d'une œuvre merveilleuse que l'on admire encore aujourd'hui. Il l'appela "Piccola Casa de la divine Providence, sous les auspices de saint Vincent de Paul."

VI

"Maison de la divine Providence," ce n'était pas là un vain nom et Cottolengo voulait qu'on le sût. "Vous croyez, disait-il à ses pauvres, que je fais quelque chose ici. Eh bien ! non. Celui qui fait tout, c'est Dieu. Diriez-vous que c'est moi qui fait naître et mûrir le froment, les vignes ? Ce n'est pas moi, n'est-ce pas ? Ce n'est pas moi non plus qui fais marcher la *Piccola Casa*. Quand il ne s'y trouve plus ni grain pour faire du pain, ni légumes, ni vin, ni viande, et que pourtant elle ne manque de rien et qu'au moment où vous y pensez le moins arrivent des charretées de vin, de farine, de fruits : est-ce moi qui vous procure ces ressources inattendues ou bien la divine Providence, qui vous aime si fort et vous veut tant de bien ? Je vous le répète : c'est cette bonne mère qui fait tout ; moi je n'y suis pour rien. Restons donc bien d'accord avec Dieu et puis ne craignons pas. Je vous ai dit si souvent que nous n'allions de l'avant qu'à force de miracles !"

"En agissant avec la plus grande simplicité, avait dit saint Vincent de Paul, on l'emporte toujours sur ceux qui agissent avec ruse." Cottolengo, par la simplicité de sa foi et de sa confiance en Dieu, déjouait tous les

calculs de ses adversaires.

Un ministre de Charles-Albert le mande un jour au palais, pour savoir de lui comment il s'y prend pour soutenir son œuvre. C'était au temps où elle avait déjà pris une grande extension. Après les compliments d'usage. "C'est bien vous, dit le ministre, qui êtes le directeur de cette foule considérable de pauvres, que des affaires malheureuses pourraient, du jour au lendemain, jeter dans la rue, et, par conséquent, sur les bras du gouvernement ?"

"— Excellence, répond Cottolengo, je n'en suis pas le directeur, je ne suis pas l'ouvrier de la divine Providence ; c'est elle qui me permet d'assister ces malheureux, réunis sous les auspices de saint Vincent de Paul."

"Et où trouvez-vous les moyens de les secourir ?"

"— C'est la divine Providence, dont je suis l'indigne serviteur, qui me les donne."

"— Pour maintenir tant d'indigents — ils forment presque tribu — il vous faut, monsieur le chanoine, des capitaux ou des rentes. En avez-vous ?"

"— Excellence, c'est la divine Providence qui administre tout et jamais elle ne laisse personne dans l'embarras."

"— Tout ceci est bel et bien ; mais le gouvernement du Roi a le droit de savoir comment vous parvenez à vivre dans un état si précaire qui lui paraît, à lui, chose imprudente et dangereuse"

"Excellence, la *Piccola Casa* vit aux dépens de la divine Providence. C'est elle qui pourvoit à tout et inspire aux personnes généreuses de lui venir en aide. L'œuvre est placée sous les auspices de saint Vincent de Paul. Comme votre Excellence a pu le savoir, ni le Gouvernement ni personne n'a jamais été importuné en faveur de cette œuvre. Elle va toujours de l'avant *in Domino*, parce que c'est la divine Providence qui fait tout."

"— Allons, monsieur le chanoine la Providence est toujours la Providence ; je sais bien cela. Mais si cette Providence venait à vous manquer, qu'aurions-nous à faire, nous ?"

"— Monsieur le ministre, repartit alors Cottolengo en souriant, quand je parle de Providence, je parle d'une Providence non pas humaine mais divine. Sans doute, les secours humains peuvent manquer, mais la main de Dieu n'a jamais fait et ne fera jamais défaut à personne. Je suis plus sûr de cette divine Providence que de l'existence même de Turin. Permettez-moi de le répéter, Excellence, les hommes pourront manquer, la divine Providence ne manquera jamais."

Le ministre alla rendre compte au Roi de cet entretien : "Je n'ai rien pu tirer du chanoine que ceci : "Divine Providence et Providence divine." Son air d'ailleurs est celui d'un saint homme, d'un ange, et je le crois véritable imitateur de saint Vincent de Paul. Je me permets de le recommander à votre Majesté."

(A suivre)